



**DELIBERATION n° 16-2020
en date du 24 juin 2020
portant sur la désignation de contribuables pour la
constitution de la commission communale
des impôts directs**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie le 24 juin 2020 à 20h selon convocation en date du 19 juin 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Monsieur Bernard GLANDUS étant secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire,
M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoint.
M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, MM. SIMON Patrick, GIRARD Stéphane, PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène, DESMOULIN Christelle, COUTY Isabelle, BASSALER Virginie, MM. Jean-Philippe NANEIX, Brice APPERT, Mmes Emilie TALLET, Océane MICAUD, M. André GAILLARD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme Régine DE PAIVA, adjointe. Son pouvoir est donné à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

Pouvoirs :

Mme Hélène TOUCAS reçoit le pouvoir de Mr Manuel VERGER, parti à 20h30.
Mme Emilie TALLET reçoit le pouvoir de Mr Brice APPERT, parti à 21h00.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article 1650 du code général des impôts, modifié par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019,
M. Le Maire informe le conseil municipal que l'article 1650 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur régional des finances publiques parmi une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 :

De proposer la liste suivante :

GARESTIER Joël	HENRY Philippe	NANEIX Jean-Philippe	GLANDUS Bernard
GAILLARD André	APPERT Brice	SIMON Patrick	GIRARD Stéphane
VERGER Manuel	GARCIA Jean-Luc	RIVET Nathalie	LAMAUD Jacques
PERIA Prisca	GRAFEUIL Pascal	RICHARD ép JOURDE Sandrine	
RESTOUEIX Marine	DESCHAMPS Aurélie	SAUBABER Virginie	BERTRAND Patrick
COUCHER Cécile	CHABOT André	SCHEID Jean-François	BAPTISTE Jean-Michel
FORT ép BIELSA Stéphanie		MARGINIER ép LACOTTE Valérie	
JOURDAN ép ROCHER Mélanie		MARSAL ép VAN EENOO Brigitte	
THIBAUT GUILLON Claude		BONIFACE Sébastien	BRONDEAU Didier
DEVANNE Francis		CHAUMENY Jean-Philippe	

Article 2 :

Donne pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 24 juin 2020.
Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le : 6 Juillet 2020

Publié le : 6 Juillet 2020

